

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2021

Solde de 13 % affectés aux établissements de formations technologiques et professionnelles

RENSEIGNEMENTS

Votre Entreprise : SIREN/SIRET :	Etablissement bénéficiaire : INSTITUT DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE 72, Avenue de VALS 43750 VALS PRES LE PUY
--	--

Contact de l'Entreprise :

NOM :
PRENOM :
TEL. :
MAIL. :

VOTRE MASSE SALARIALE 2020 :€
Calcul de votre contribution à la T.A. 2021 :	Masse Salariale 2020 x 0.68 % =€

13 % de votre Taxe d'Apprentissage peut être fléchée vers l'ISVT (si vous ne fléchez par les 13 % vers un Etablissement de Formation, ils seront intégrés dans la contribution globale)

Calcul de la T.A. 2021 pouvant être versée à un Etablissement de Formation	(Masse Salariale 2020 x 0.68 %) X 13 % =€
---	--

2 possibilités de versement

Versement au Lycée	Versement au CFA				
Montant de votre Versement au profit de l'I.S.V.T. :€ Code UAI de l'Ecole (0431000D) MODE DE REGLEMENT <input type="checkbox"/> VIREMENT <table border="1"><tr><td>IBAN</td><td></td></tr><tr><td>BIC</td><td></td></tr></table> Mentionner votre N° de SIRET en libellé de virement <input type="checkbox"/> CHEQUE N° à l'ordre de : I.S.VT.	IBAN		BIC		Vous pouvez verser votre T.A. 2021 sous forme de dons en matériels (l'ISVT vous fournira un justificatif précisant la valeur de ce don). Dans ce cas, merci de bien vouloir vous rapprocher de Monsieur Jean-Marc PELLERIN (Responsable du CFA) par téléphone au 04 71 02 10 81 ou par mail : jeanmarc.pellerin@cneap.fr
IBAN					
BIC					